



## MOBILISATION POUR LES SALAIRES :

### FAUT-IL SYSTÉMATIQUEMENT DÉPOSER UN PRÉAVIS DE GRÈVE POUR ÊTRE ENTENDU ?

Depuis le mois de septembre, des luttes ont lieu dans des structures de spectacle vivant public avec pour revendications principales l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Après le Théâtre National de l'Odéon (22 représentations annulées entre septembre et octobre et un accord sur les salaires enfin trouvé après le dépôt d'un nouveau préavis de grève), Bonlieu - Scène Nationale d'Annecy (accord sur les salaires des salarié-es intermittent-es trouvé après une journée de grève), le Théâtre National de Strasbourg (accord sur les salaires trouvé après le dépôt d'un préavis de grève), le Théâtre des 13 Vents - Centre Dramatique National de Montpellier (accord sur les salaires trouvé également après le dépôt d'un préavis), la Maison de la Culture (MC2) de Grenoble (idem), le Centre Chorégraphique National (CCN)-Ballet de Lorraine (en discussion sur les recrutements, financements et conditions de travail suite à leur grève), voici que des préavis de grève viennent d'être déposés à l'Opéra National de Lyon, à compter du 16 décembre, face au refus de la direction de revaloriser correctement les salaires.

La Fédération CGT du Spectacle, le Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles - CGT (SYNPTAC-CGT), l'Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musicien·nes (enseignant·es et interprètes) de France CGT (SNAM-CGT) et le Syndicat français des artistes-interprètes (SFA CGT) apportent tout d'abord leur soutien aux salarié-es qui se sont mobilisé-es ou le sont encore, et saluent les avancées qu'ils et elles ont pu obtenir dans les lieux cités ci-dessus. Ces mouvements sont la conséquence directe d'un phénomène que nous dénonçons depuis des années : l'érosion des salaires, accélérée par l'inflation. À titre d'exemple, dans la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, le manque à gagner pour les artistes est évalué sur les 10 dernières années de 8 à 10%. Pour les emplois autres qu'artistiques, ce manque à gagner va de 2 à 10%.

Parallèlement à cette baisse des salaires (à euro constant), les salarié-es, permanent·es comme intermittent·es, quel que soit leur métier, subissent des conditions de travail qui année après année se dégradent (management pathogène quand le management n'est pas tout simplement absent, charge et rythme de travail accrus, etc.). Nos secteurs d'activité, nos métiers, n'attirent plus. Les départs s'enchaînent chez les permanent·es, des postes ne trouvent plus de candidat·es et restent non pourvus de longs mois (aggravant de fait la charge de travail de celles et ceux qui restent en poste).

Face à cette situation, la seule réponse que nous a opposée l'Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant (USEP-SV) est un "Valois des salaires", qu'ils appellent de leurs vœux pour 2023, [désengageant ainsi les employeurs du spectacle vivant public](#) de leurs responsabilités vis-à-vis des salarié·es de ces structures. La fédération CGT du SPECTACLE, le SYNPTAC -CGT, le SNAM CGT et le SFA CGT alertent donc le ministère de la Culture sur la situation explosive dans laquelle se trouvent bon nombre de structures labellisées, et surtout l'interpellent sur sa responsabilité. Le ministère prévoit-il de renouer un jour avec l'esprit du service public de la culture et du spectacle, dont il est censé être garant ? Car derrière les problématiques exposées plus haut, c'est bien du service public dont il est question, qui ne peut plus être porté à bout de bras par des salarié·es épuisé·es et sous-payé·es par rapport à leurs compétences et à leur investissement.

**Nous demandons donc au ministère de la Culture un plan d'urgence pour les salaires et l'emploi dans le spectacle vivant public, qui permette d'apporter des solutions concrètes aux problèmes vécus par les salarié·es de ce champ.**

Paris, le 28/11/2022